

### Communication

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 00 00  
[communications@snb.ch](mailto:communications@snb.ch)

Zurich, le 12 juin 2018

---

## La BNS s'engage à observer le Code global de bonne conduite pour le marché des changes et soutient la création d'un comité des changes

La Banque nationale suisse (BNS) a signé la Déclaration d'engagement à respecter le Code global de bonne conduite pour le marché des changes (Statement of Commitment to the FX Global Code). Elle s'engage ainsi à appliquer les principes du Code global de bonne conduite à ses processus internes. La BNS attend en outre de ses contreparties régulières qu'elles mettent le Code en œuvre et observent les règles de conduite convenues.

Le Code global de bonne conduite a été publié le 25 mai 2017. Il regroupe les principes relatifs aux pratiques ayant fait leurs preuves sur le marché des changes, définis entre 2015 et 2017 par les banques centrales et les acteurs du marché appartenant aux principaux centres de négoce de devises.

Par ailleurs, la BNS est favorable à la création d'un comité des changes en Suisse. Le Swiss Foreign Exchange Committee doit constituer un forum de discussion pour les banques et autres acteurs du marché des changes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, d'une part, et la Banque nationale suisse d'autre part. Il sera membre du Global Foreign Exchange Committee (GFXC), qui continue de développer les principes du Code global et qui encourage leur diffusion.

Annexe: Statement of Commitment to the FX Global Code (Déclaration d'engagement à respecter le Code global de bonne conduite pour le marché des changes)

---

## Statement of Commitment to the FX Global Code

The Swiss National Bank (“Institution”) has reviewed the content of the FX Global Code (“Code”) and acknowledges that the Code represents a set of principles generally recognised as good practice in the wholesale foreign exchange market (“FX Market”). The Institution confirms that it acts as a Market Participant as defined by the Code, and is committed to conducting its FX Market activities (“Activities”) in a manner consistent with the principles of the Code. To this end, the Institution has taken appropriate steps, based on the size and complexity of its Activities, and the nature of its engagement in the FX Market, to align its Activities with the principles of the Code.

Swiss National Bank

Zurich, 11 June 2018